



Vente parcelle de terrain en indivision

Par **Pascal06140**, le **02/06/2019** à **13:27**

Bonjour,
Je détiens en commun avec 3 autres co-proprétaires indivisaires, une parcelle de terrain constructible, mais chacun d'entre nous en détient une superficie différente. Puis-je exiger de la part des 3 autres indivisaires, de redistribuer le gain de la vente de cette parcelle, au prorata de la superficie détenue par chacun d'entre nous, plutôt qu'à part égale ?
Cordialement.

Par **goofyto8**, le **02/06/2019** à **18:14**

bonjour,
Est-ce que ce terrain constructible à vendre, est constitué, au niveau du cadastre, de plusieurs numéros ?
Chaque numéro appartenant à un seul indivisaire ?

Par **Pascal06140**, le **02/06/2019** à **19:58**

Bonjour,
Il y a un seul numéro cadastral, pour l'ensemble de la parcelle, par contre, sur le titre de propriété, il apparaît clairement une répartition distincte de la superficie de cette parcelle pour chacun des 4 indivisaires, la part de chacun étant exprimée en 1000ème.

Par **goofyto8**, le **02/06/2019** à **20:29**

bonsoir,
Si la part de chacun (exprimée en millièmes) est clairement inscrite sur le titre de

propriété du terrain à vendre, le notaire qui va collecter l'argent auprès de l'acquéreur, redistribuera, ensuite, celui-ci proportionnellement aux parts de chacun.